



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu sommaire de la séance du 22 juillet 2015

Après délibération, le Conseil municipal

**15.26** - Sur proposition de Mme. Michèle JEANNENOT, secrétaire de séance, ADOPTE le procès-verbal de la réunion du **24 juin 2015.** (Unanimité "Pour")

**15.27** CONSIDERANT les difficultés financières auxquelles est confrontée la boulangerie du village, DECIDE de réduire à 200 € le montant du loyer mensuel de la boulangerie pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 29 février 2016, AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant au bail en vigueur, DIT que tous les frais liés à cette décision seront pris en charge par la commune. (9 "Pour" /maire - 9 Contre")

**15.28** CONSIDERANT l'intérêt que présentent ces aménagements pour les usagers des écoles des Sources, APPROUVE

- l'avant-projet portant sur l'aménagement d'un terrain multisports et de jeux de cour maternelle ,
- le financement prévisionnel proposé – 213 015 € TTC

Dépenses

Travaux H.T.	177 510 €
TVA	35 505 €

Recettes

Subv. Réserve parlementaire	10 000 €
Fonds concours CAB	106 500 €
Fonds propre	96 515 €

DECIDE d'engager ce projet, DEMANDE à bénéficier du soutien financier proposé par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, SOLLICITE l'attribution d'une subvention de nos parlementaires, DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget. DIT que cette décision sera reprise lors de la prochaine décision modificative du budget communal 2015.

(Unanimité "Pour")

**15.29** VU le budget 2015 adopté par délibération n° DCM2015/008 du 8 avril 2015, CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à certaines modifications des crédits ouverts à ce budget, ADOPTE la décision modificative N° 01 du budget 2015 :

### SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
66 – Charges financières	56 550		
023 - Virement section investiss.	-56 550		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		

### SECTION d' INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
16 – Emprunts et dettes	115 750	021 – Virement fonctionnement	-56 550
021 – Immob. corporelles	111 900	13 – Subv. d'investissement	116 500
<b>TOTAL</b>	<b>227 650</b>		<b>59 950</b>

### GENERAL

Dépenses		Recettes	
<b>TOTAL</b>	<b>227 650</b>		<b>59 950</b>

Après modification, le budget 2015, s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 902 190 €	1 171 415 €
Recettes	1 902 190 €	1 407 850 €
Excédent	/	236 435 €
Déficit	/	/

(Unanimité "Pour")

**15.30** VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ; DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour ester en justice contre Monsieur et Madame BELPERIN Gérard et Mme LOMBARDINI Myriam aux fins d'obtenir l'enlèvement, sous astreinte, du portail et portillon obstruant la circulation du public sur le chemin reliant les rues de la Goutte et de la Vierge, ainsi que le remboursement des dommages et dépens produits. DESIGNÉ Me Jean-Louis LANFUMEZ à BELFORT (90) pour représenter la commune.

(Unanimité "Pour")

**15.31** ADOPTE la motion proposée par l'Association des Maires de France portant sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

(Unanimité "Pour")

**15.32** ARRETE, tels que détaillés ci-dessous, les tarifs à appliquer pour l'année scolaire 2015/2016

Quotient Familial		700	(n-1)	1000	(n-1)	1800	(n-1)
<b>SERVICES</b>							
ACCUEIL/TAP/ETUDE	Heure	1.00 €		1.39 €		2.42 €	
<i>Tarif = QF x 0,00129 + 0,10</i>							
RESTAURATION	Repas	2.90 €	(2,85)	3.70 €	(3,65)	5.84 €	(5,80)
<i>Tarif = QF x 0,00268 + 1,02</i>							
LOISIRS/ALSH	Journée (sans repas)	5.38 €		7.70 €		13.84 €	
<i>Tarif Journée = QF x 0,007692</i>							
<i>Tarif 1/2 journée = QF x 0,004545</i>							
	Matin ou AM	3.18 €		4.55 €		8.18 €	

(Unanimité "Pour")

**15.33** VU l'organisation des transports en commun desservant la commune, VU les demandes formulées par certains parents qui souhaitent disposer d'un ramassage pour les enfants scolarisés dans les écoles de la commune, VU le bilan de fonctionnement produit à l'issue de l'année scolaire 2014/2015, DECIDE d'assurer l'organisation d'un service de transport scolaire limité à un passage en début et en fin de chaque journée scolarisée (début et fin de matinée, le mercredi) pour les enfants scolarisés dans les écoles de la commune au cours de la période allant du 1er septembre 2015 au 5 juillet 2016, ARRETE à la somme de 27 300 € (23,8 K€ / Transport – 3,5 K€ / Accompagnement) le montant de l'enveloppe budgétaire qui sera consacrée à ce service,

**TARIFS à l'année (2015/2016)**

**Enfants domiciliés dans la commune**

Tous les arrêts	117 € / 1 <sup>er</sup> enfant 81 € / 2 <sup>e</sup> enfant 0 € / au-delà du 2 <sup>e</sup> enfant
Un jour par semaine (le même jour chaque semaine)	1,10 € / enfant - jour

**Enfants non-domiciliés dans la commune**

Tous les arrêts	135 € / enfant
-----------------	----------------

**Recours exceptionnel (raisons familiales)**

Une semaine minimum – (Toute semaine commencée étant due)	4,50 € / enfant
---	-----------------

PRECISE que ce service ne fonctionnera qu'à la condition qu'un minimum de quinze enfants soient inscrits en septembre.

(Unanimité "Pour")

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 23 juillet 2015

Le Maire,

Bernard GUILLEMET